

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 15 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 avril à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 avril, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Christophe NOURRY, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Thierry TOLOS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Nadia AOUED (P. Mme POLEYN), Christophe GSELL (P. M. TISON), Amélie NAUDOT (P. M. CHAUVOIS), Pascale SEGAUD CASTEX (P. M. MESLE).

Absents non excusés : Paul BESOMBES.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Aménagement et politique de la Ville :

AMENAGEMENT ET DECISIONS BUDGETAIRES – AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE

DEL20240415_08	Présents : 22	Pouvoirs : 6	Abstentions : 8	Suffrages exprimés : 20	Pour : 20	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Mme Lechevallier – VU en C^e finances du 11/04/2024

Par délibération en date du 13 juin 2022, dans le cadre d'un projet de refonte complète du groupe scolaire Autissier, le conseil municipal avait retenu un scénario qui prévoyait la réhabilitation des bâtiments Briand et Coty ainsi que la construction d'un bâtiment dédié à la restauration scolaire avec cuisine centrale.

Dans un premier temps, le conseil municipal a pris la décision de déclasser et de sortir le bâtiment Charcot du domaine public (délibération en date du 13 juin 2022). Dans un 2nd temps, la première étape du projet de restructuration de l'école AUTISSIER a été lancée (délibération du 12/09/2022), qui porte sur la construction du nouveau restaurant scolaire dont les travaux démarrent dans quelques semaines.

Cependant au regard de nouveaux éléments apparus dans des diagnostics complémentaires demandés en 2022 et 2023, il a été décidé de stopper le scénario initial et de relancer de nouvelles études quant à la future implantation du groupe scolaire Autissier qui s'articulera autour du nouveau restaurant scolaire

Pour la suite des opérations, dont le montant provisoire a été évalué à 11 000 000 d'euros (procédure de concours, marchés de travaux, exécution des travaux et coût de la maîtrise d'œuvre), il est nécessaire de procéder à une autorisation de programme qui tiendra compte du calendrier suivant, qui couvre plusieurs exercices budgétaires :

Calendrier prévisionnel de l'opération CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE		
exercice	Poste de dépense	Montant (€)
2024	programmiste	30 000
	Etudes topographiques	2 220
	Etudes de sol	10 000€
2025	Programmiste - procédure de concours	30 000
	Frais divers	20 000
2026	Procédure – DCE, prime des architectes et frais divers	80 000
2027	Travaux - chantier	4 800 000
2028	Travaux - chantier	5 000 000
2029	Clôture des marchés (travaux et maîtrise d'œuvre)	1 020 000

En conséquence, lu et entendu l'exposé, et après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 8 abstentions¹,

- ➡ **VALIDE** le lancement du programme de restructuration et/ou de reconstruction du groupe scolaire AUTISSIER ;
- ➡ **APPROUVE** l'Autorisation de Programme suivante établie pour permettre l'exécution de ce programme :

N°	Intitulé	Autorisation de programme (AP) votée						Total AP
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	
24-5	CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE	50 000€	50 000€	80 000€	4 800 000€	5 000 000€	1 020 000€	11 000 000€

- ➡ **S'ENGAGE** à inscrire l'ensemble de ces dépenses en crédits de paiement aux budgets correspondants.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.

¹ MM Chauvois (+ pouvoir de Mme Naudot), Meslé (+ pouvoir de Mme Segaud Castex), Tison (+ pouvoir de M. Gsell), Nourry et Frenod s'abstiennent.